

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-064

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Convention cadre triennale de la labellisation de la Cité éducative de Bayonne.

Lancées en 2019, les Cités Éducatives sont issues du plan de mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, porté par le ministère de la Cohésion de territoires. Ce programme, décliné sous forme d'un label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État pour la réalisation d'actions éducatives complémentaires à celles existantes dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et pour le pilotage du dispositif.

Les Cités Éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes âgés de 0 à 25 ans, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une grande alliance entre les acteurs éducatifs issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations et habitants avec pour ambition de renforcer les synergies existantes et d'innover.

Chaque Cité Éducative élabore son propre plan d'actions basé sur un diagnostic de territoire partagé en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

La candidature de la Ville de Bayonne, quartiers Mounédé-Sainte Croix et Maubec-Citadelle, s'inscrit pleinement dans la démarche collaborative déjà engagée et vient en complémentarité de la politique éducative municipale, traduite dans le Projet Éducatif Global.

Dans cette optique, un programme d'action pluriannuel a été élaboré afin de contractualiser les moyens engagés par la Collectivité et l'État et de fixer les modalités de suivi et d'évaluation.

La spécificité et l'enjeu de ce programme repose sur la gouvernance tripartite entre la Ville, l'Éducation Nationale et la Préfecture. Le projet s'appuie également sur le principe de co-financements et d'engagements conjoints des partenaires formalisés dans une convention cadre triennale.

L'obtention du label a été notifié le 24 février 2022 par la Ministre déléguée en charge de la Ville, du secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire et du ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports et précise l'attribution d'une subvention annuelle de 300 000€.

La convention cadre, conclue pour une durée maximale de trois ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité Éducative de Bayonne ainsi que ses modalités d'organisation, de financements et d'évaluation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre jointe en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollu
Directeur général des services



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONVENTION CADRE TRIENNALE de labellisation de la Cité éducative de Bayonne

***Quartiers Hauts de Sainte Croix et Maubec Citadelle
Ville de BAYONNE***

Collège chef de file : Collège Albert Camus - Bayonne

Date de notification : **XXXXXXXXXXXXXX**

CONVENTION CADRE TRIENNALE DE LABELLISATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE BAYONNE - *quartiers* Hauts de Sainte Croix et Maubec Citadelle - Ville de Bayonne

VU le Code de l'éducation, et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et L.421-10

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU La Loi de finances initiale pour 2022 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,

VU La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU la Charte de la laïcité à l'École annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'École,

VU la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

VU le cahier des charges relatif à l'appel à manifestation d'intérêt du 28 juin 2021

VU le vade-mecum des cités éducatives d'octobre 2020,

VU la délibération du conseil municipal du 02 juin 2022 qui engage la commune dans le programme des cités éducatives,

VU l'avis du préfet de département, et du recteur de l'académie de Nouvelle-Aquitaine représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale en date du 28 octobre 2021,

VU le contrat de ville de Bayonne

VU le courrier officiel de labellisation en date du 24 février 2022,

ENTRE L'ETAT

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la ministre déléguée chargée de la Ville et la secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire, représenté(e)s par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques et la rectrice de l'académie de Nouvelle-Aquitaine

ET

La Ville de Bayonne représentée par le maire Jean-René ETCHEGARAY

ET

Le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque représenté par son Président Christian MILLET-BARBÉ

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Préambule :

Le projet des Cités éducatives participe de la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*. Il s'agit d'un programme gouvernemental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le ministère chargé de la Ville.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale. Ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives et des risques avérés de décrochage global de certains élèves. Les Cités éducatives s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).

Le levier éducatif fera l'objet d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics et du corps social. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a déployé des moyens importants en faveur de l'égalité des chances (instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, dédoublements des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire, dispositif *Devoirs faits*, *Plan mercredi*, renforcement des *Cordées de la réussite*, Internats d'excellence, développement de la mixité sociale...), qui doivent être relayés et amplifiés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Seule une stratégie globale, coordonnée entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'École, peut créer le *continuum* nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative, en lien avec les parents.

Présélectionnés par les Préfets et les Recteurs, 126 sites ont déjà été labellisés « Cité éducative » par le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre chargée de la Ville, sur la base de la délibération de la ou des collectivités candidate(s) et d'avant-projets répondant à un référentiel national (*vade-mecum*), encourageant un pilotage resserré et des actions renforcées dans trois directions :

- **Conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- **Promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **Ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...)

Par ailleurs, les ministres ont insisté, dans leur courrier de labellisation, sur trois enjeux transversaux devant faire l'objet d'une mobilisation particulière :

- *La relation des parents avec l'école et les institutions* ;
- *Le vivre ensemble et les valeurs de la République*, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes ;
- *La poursuite d'études et l'insertion professionnelle*, à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention accrue pour les 16-18 ans.

A l'occasion du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022, le gouvernement a annoncé une extension du programme de labellisation à 74 nouveaux territoires qui, comme les 126 premières cités labellisées, cumulent des difficultés d'ordre scolaire, social et urbain et où les acteurs du territoire auront élaboré une stratégie partagée ambitieuse pour améliorer les conditions de réussite des enfants et des élèves.

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en contrat de ville, en lien avec le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives.

Les partenaires ont co-construit un **projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, un plan d'actions** et un **plan de financement** partagés, assortis des avis des préfets de département et de région ainsi que des recteurs, dans des formes et selon des objectifs jugés recevables par la coordination nationale. Après analyse de ces documents au regard de trois critères (ampleur du défi éducatif, implication du territoire, ambition et caractère innovant du projet), la coordination nationale a émis un avis favorable au projet de plan d'actions de la cité éducative.

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2 : Périmètre de la Cité éducative

Nom et numéro des QPV :

- Quartier MOUNÉDÉ - SAINTE CROIX (code QP 064002)
- Quartier MAUBEC - CITADELLE (code QP 064001)

Nom et numéro UAI des collèges membres de la cité éducative (préciser REP ou REP+) :

Nom du collège chef de file : Collège Albert Camus – REP - UAI 0640609P

Nom des écoles membres de la cité éducative :

7 groupes scolaires de l'enseignement du 1er degré

- Ecole Jean-Pierre BRANA
- Ecole Aristide BRIAND
- Ecole Jules FERRY
- Ecole de LA CITADELLE
- Ecole Jean CAVAILLES
- Ecole Pierre BROSSOLETTE
- Ecole Charles MALEGARIE

Nom des établissements publics associés (Lycée, Greta, CFA, Université, IUT...) - Néant

Article 3 : Objectifs stratégiques de la Cité éducative

Le projet constitue en lui-même une STRATÉGIE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL pour les moins de 25 ans.

Il vise ainsi à organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement la situation des moins de 25 ans sur les QPV et de redonner aussi aux populations visées un pouvoir d'agir sur leur propre vie.

Les enjeux repérés dans le diagnostic, à savoir renforcer et soutenir les compétences des élèves, lutter contre le décrochage scolaire, prendre en charge l'insertion professionnelle avec, comme enjeu transversal, la situation défavorable des filles, croisent les 3 priorités du projet de CITÉ ÉDUCATIVE.

1. CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE : UNE ÉCOLE ATTRACTIVE ET RAYONNANTE SUR SON ENVIRONNEMENT : poursuivre l'innovation pédagogique et la concentration de moyens convergents avec, comme enjeu, celui de la mixité et de l'excellence.
2. PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

3. **OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES** : Il s'agit d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les actions visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

D'un point de vue global, le projet de CITÉ ÉDUCATIVE permet de réunir dans une même ambition partagée, dans le cadre d'une gouvernance commune « l'activation » entre réussite éducative et réussite scolaire pour aller vers l'insertion.

Article 4 : Pilotage et gouvernance

L'approche intégrée de développement territorial qui préside au projet de CITÉ ÉDUCATIVE propose une façon différente d'organiser des solutions pour répondre aux problématiques d'un territoire et envisage ce territoire indépendamment de ses limites administratives.

Nous sommes bien dans une vision stratégique articulant les différentes compétences et échelles d'âges.

La cité éducative vise à construire l'alliance de tous les acteurs qui contribuent à la réussite des enfants et des jeunes, en lien avec les familles et les enjeux de la gouvernance seront les suivants :

- L'implication des acteurs des politiques de droit commun et le renforcement de la déclinaison opérationnelle de ce droit commun au service des quartiers
- Le renforcement à terme de la démarche de projet (partenariat-développement-optimisation des moyens-participation des usagers-habitants) dans la conduite des politiques de droit commun en faveur de la l'éducation et du rattrapage des quartiers en Politique de la Ville sur le reste du territoire.

Cette gouvernance partagée repose sur l'implication d'un partenariat étendu et un pilotage qui fédère tous les partenaires du projet. Le portage politique est affirmé au niveau de la Ville de Bayonne dans le cadre de son Projet Éducatif Global et de ses compétences enfance jeunesse.

LA GOUVERNANCE SE STRUCTURERA À DEUX NIVEAUX :

- 1er NIVEAU : Celui du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du projet de CITÉ ÉDUCATIVE
- 2nd NIVEAU : Celui de la mise en œuvre elle-même du programme d'actions.

1er NIVEAU : Pilotage et suivi de la CITÉ ÉDUCATIVE

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque coordonnera la Cité éducative. Instance partenariale dédiée à la Politique de la Ville, ce niveau de pilotage permet de faire le lien avec les enjeux et les autres dispositifs du Contrat de Ville et/ou du droit commun.

Pour ce faire, un Comité de pilotage sera mis en place.

- Il réunira l'État, l'Éducation Nationale, la Ville de Bayonne, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales.
- Il se réunira au moins deux fois par an
- Il suivra la mise en œuvre de la CITÉ ÉDUCATIVE, le plan d'action et pourra fixer si nécessaire une priorisation
- Il prendra acte des travaux d'évaluation du dispositif
- Il assurera les réajustements de l'action engagée sur la base des bilans et évaluation
- Il pourra convenir d'amender le projet si nécessaire

Le GIP DSU crée, sur cette mission, 1 ETP chef de projet qui sera chargé de :

- Coordonner le plan d'action de la Cité Éducative en étroite collaboration avec la ville et l'éducation Nationale et en lien avec le représentant du Préfet (« Troïka »)
- Apporter un soutien sur les plans pédagogiques et techniques aux différents acteurs et projets portés dans la cité éducative y compris dans la mise en œuvre des actions

- Superviser la déclinaison opérationnelle du plan d'action et le suivi des actions conduites par les acteurs de la démarche
- Conduire l'évaluation du programme et mobiliser les outils de pilotage physico-financier permettant un suivi opérationnel des actions
- Préparer les supports de présentation et d'information, bilans, comptes rendus pour la tenue des instances de pilotage ou de travail.
- Assurer toute la promotion et la communication de la cité éducative auprès des différents acteurs en incluant les jeunes et les familles.

2nd NIVEAU : Mise en œuvre du programme d'actions CITÉ ÉDUCATIVE

La mise en œuvre du plan d'action de la CITÉ ÉDUCATIVE relève opérationnellement de la Ville, de l'Éducation Nationale et du GIP DSU

- Ville : 1 ETP partagé sur la coordination du Projet Éducatif Global (PEG) et les référents des projets dans la mise en œuvre des actions en lien avec la Cité éducative
- La Cheffe d'Établissement du Collège pour l'Éducation Nationale avec le coordonnateur du REP et les IEN concernés
- L'État par l'intermédiaire de la Déléguée du préfet pour la Politique de la Ville
- GIP DSU : 1 ETP chef de projet CITÉ ÉDUCATIVE avec le service Politique de la Ville

La cheffe de projet CITÉ ÉDUCATIVE assurera la coordination technique et opérationnelle des projets et mettra en place les instances de travail nécessaires, sous l'autorité de la troïka, en lien avec le GIP.

Article 5 : Durée de la convention de labellisation et articulation avec le contrat de ville

La présente convention de labellisation est conclue pour une durée maximale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La convention est annexée au contrat de ville susvisé, les cités éducatives constituant une des interventions rattachées au pilier « cohésion sociale » des contrats de ville renouvelés et prolongés jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 6 : Contribution de la/les communes

La commune de Bayonne, à la suite de la délibération confirmant sa candidature et de la labellisation par les ministres, s'engage à participer au cofinancement dans le cadre du déploiement et l'enrichissement du plan d'actions triennal transmis, en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires et sous réserve du vote de leur budget annuel.

Conformément au plan d'action, annexé ci-après (Annexe 3) à la présente convention, la Commune s'engage spécifiquement sur les actions suivantes :

- A dédier des **temps réguliers de coordination** au sein de la Direction pilote de la Ville pour la Cité éducative : la Direction Enfance Jeunesse Éducation - DEJE et à mobiliser, sous l'impulsion de sa Directrice, ses Chefs de services Enfance/Jeunesse, Éducation, Petite enfance et Chargé de mission pour la déclinaison opérationnelle du plan d'action.
- A désigner en son sein, et sous la conduite de la Directrice, un **chef de projet opérationnel** en la personne de la Cheffe de service Petite enfance, pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions relevant de la DEJE, en lien étroit et en transversalité, avec les Chefs de service et Chargé de mission.
- A porter la **mise en œuvre des actions** pour lesquelles la Ville est référencée dans le plan prévisionnel en maîtrise d'ouvrage et à mobiliser les fonds correspondant à la part Ville.

Article 7 : Contribution du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'engage dans le déploiement des Cités éducatives. Il porte une attention particulière aux ressources humaines indispensables pour conforter le rôle de l'école et organiser le pilotage des Cités éducatives, avec la désignation d'un principal de collège chef de file pour l'ensemble des établissements et des écoles de la Cité éducative.

En outre, un fonds de la Cité éducative est créé auprès du collège chef de file et sera abondé en partie par des crédits éducatifs inscrits au budget académique.

Les moyens indiqués ci-dessous sont les prévisionnels pour la rentrée 2022, ils sont ajustables de façon annuelle, en fonction de l'évolution du contexte et des effectifs.

Au titre des écoles :

- Assurer les **effectifs allégés** en GS, CP et CE1 pour :
 - Les écoles primaires JP. Brana, P. Brossolette, et C.Malégarie
 - Les écoles élémentaires A. Briand, J. Cavaillès, La Citadelle, et J. Ferry
 - Les écoles maternelles A. Briand, J. Cavaillès, La Citadelle, et J. Ferry

Les moyens mobilisés sont liés aux effectifs, 41 ETP sont prévus pour la rentrée 2022.

- Renforcer l'**apprentissage du français** pour les enfants migrants : les moyens mobilisés seront de 2 ETP pour la rentrée 2022.
- Assurer une **formation des enseignants** adaptée aux spécificités du réseau : 18 heures par enseignant sont prévues chaque année.

Au titre du collège Albert CAMUS de Bayonne :

- Donner une **marge d'autonomie** dans la dotation au titre de la compensation de la difficulté sociale :
 - 40 heures soit 2.20 ETP prévus pour la rentrée 2022 (moyens mobilisés liés aux effectifs élèves et à l'indice social des familles).
- Renforcer l'**apprentissage du français** pour les enfants de migrants :
 - 1 ETP prévu pour la rentrée 2022 au titre de l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants).
- Accompagner la scolarité des **enfants de familles du voyage** :
 - Pour mémoire, fermeture du dispositif UPS, -0.5 ETP à la rentrée scolaire 2021.
- Assurer un **parcours différencié** au sein du collège pour des élèves en grande difficulté scolaire persistante au titre de la SEGPA :
 - Moyens mobilisés 6.5 ETP.
- Renforcer la **prise en charge éducative** :
 - 5 ETP d'AED (assistants d'éducation) surveillants et 0.5 ETP AED AP (assistant pédagogique).

Au titre du Réseau :

- La principale du collège Albert Camus de Bayonne assure la mission d'ordonnateur pour les fonds de la Cité Éducative qui sont versés au titre de l'Éducation Nationale, elle est assistée de son adjoint gestionnaire dans cette mission. L'agent comptable de l'établissement est aussi fortement impliqué.
- Assurer la cohérence pédagogique au sein du réseau : moyens mobilisés 1 ETP professeur des écoles pour la coordination.

Au titre de l'aide à la parentalité :

- Aide à l'apprentissage du français et liens avec l'école pour les parents d'enfants migrants
- Prise en charge d'enfants durant une partie des vacances scolaires (École ouverte pour le collège Albert Camus à la rentrée 2022 et stages de réussite proposés dans des écoles du réseau).

Bilan des moyens prévisionnels pour la rentrée 2022 :

- 1^{er} degré : 44 ETP
- 2nd degré : 37 ETP enseignants titulaires dans l'établissement (collège et SEGPA) et 3.2 ETP de moyens provisoires (BMP et CSR) – 5.5 ETP AED.

Article 8 : Contribution du ministère délégué à la Ville *via* le programme 147 « politique de la ville » :

Après instruction par la coordination nationale et sur décision des ministres, **sous réserve du vote des crédits en loi de finances**, une enveloppe est réservée à la cité éducative de Bayonne, au titre des exercices 2022 à 2024. Le versement de l'enveloppe 2024 sera soumis à la présentation préalable d'un bilan qualitatif et financier sur les deux premières années.

Cette enveloppe s'élève à : **900 000,00 euros**

Répartis comme suit :

Enveloppe spécifique programme 147

2022	300 000,00 €
2023	300 000,00 €
2024	300 000,00 €
Total	900 000,00 €

Les dotations spécifiques annuelles abonderont l'enveloppe départementale du programme 147, dont le préfet est ordonnateur, consacrée au contrat de ville, selon les mêmes procédures de délégation et d'attribution.

Article 9 : Conditions de délégation aux préfets des enveloppes spécifiques cités éducatives du programme 147

Le versement de l'enveloppe prévisionnelle 2022 interviendra suite :

- À la transmission de la présente signée par l'ensemble des parties ;

Le versement des enveloppes prévisionnelles correspondant à l'année 2023 sera effectué sur production :

- Du protocole de suivi et d'évaluation (à adresser à la coordination nationale au plus tard le 30 septembre 2022) ;
- Des documents opérationnel et financier de la revue de projet de l'année précédente ;

Pour l'année 2024, sur présentation préalable d'un bilan qualitatif et financier sur les deux premières années.

Article 10 : Exécution financière

Les modalités de délégation des crédits spécifiques aux Cités éducatives du P147 font l'objet chaque année d'une présentation dans une note d'exécution financière spécifique.

Article 11 : Le Fonds de la Cité éducative (fonds du collège chef de file pour l'Éducation Nationale)

Un fonds est créé auprès du collège chef de file de la cité éducative, qui fera l'objet d'une convention constitutive, annexée à la présente convention cadre, à transmettre à la coordination nationale (ANCT-DGESCO) pour le 15 avril 2022 (Annexe 4).

Ce fonds a pour but de financer des actions de nature socio-éducatives au bénéfice des élèves de l'ensemble de la cité éducative et de leurs familles. Il est abondé paritairement chaque année par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (P230) et le ministère délégué à la ville (P147) à hauteur de 15 000 euros respectivement, soit un montant total annuel de 30 000 euros. Les collectivités territoriales et d'autres partenaires de la Cité éducative peuvent également abonder ce fonds. Les crédits issus du P147 abondant le fonds du collège chef de file sont à prélever sur l'enveloppe globale annuelle de la Cité éducative visée à l'article 8 de la présente convention.

Le principal du collège « chef de file » de la Cité éducative est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement. Le fonds permet, sur le fondement de l'article L. 421-10 nouveau du code de l'Éducation de mutualiser des dépenses au bénéfice de tous les élèves de la cité éducative, du premier comme du second degré.

Les actions financées par le fonds sont engagées par le principal du collège sur la base d'une décision de la troïka.

Chaque année, l'ordonnateur du fonds du collège chef de file adresse au comité de pilotage le bilan d'exécution du fonds.

Article 12 : Cofinancements et dépenses éligibles aux crédits de la Cité éducative

Pour rappel, les crédits de la politique de la ville, destinés à promouvoir l'innovation, la transversalité et le partenariat, n'ont pas vocation à se substituer à des crédits de droit commun de l'État ou des collectivités territoriales, ni à financer des actions relevant de leur seule responsabilité.

Il est donc prescrit la recherche du partenariat le plus équilibré, autour de 50% de cofinancement entre l'État et les collectivités (commune, intercommunalité, notamment dans le cadre du « pacte de Dijon », département ou région)¹. Ces cofinancements s'entendent de tout apports en numéraires, de l'obtention d'autres subventions (CAF, État, UE...) concourant au projet et de la valorisation de dépenses qui concourent au projet et qui illustrent ainsi la mobilisation des moyens préexistants et leur mise en cohérence.

Au-delà du cas particulier des équipes projet mutualisées, qui peuvent faire l'objet d'un cofinancement de l'État tendant vers 50%, une attention particulière sera apportée aux dépenses de personnel, afin de ne pas venir en substitution de politiques de droit commun, ou alourdir la masse salariale des collectivités, au-delà de la période de soutien financier de 3 ans.

¹ Un financement des actions de plus de 80% par l'État compromettrait la dynamique partenariale souhaitable, même lorsque les communes invoquent les contraintes du « contrat de Cahors », ou la fragilité éventuelle du budget communal, compensée en partie par la dotation de solidarité urbaine (DSU). A cet égard, au-delà de 80% de cofinancement par l'État sur le budget annuel de la Cité éducative, le comité de pilotage doit solliciter l'accord préalable du préfet de département lors de la présentation de la revue annuelle de projet N-1. Le préfet de département en avise la coordination nationale avant tout engagement.

Article 13 : Respect des valeurs de la République

Les bénéficiaires de l'aide de l'État dans le cadre de la présente convention s'engagent à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Ils s'engagent également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Article 14 : Revue annuelle de projet

Chaque année, et sur la base du plan prévisionnel d'actions figurant en annexe à la présente convention, le préfet de département organise avec les services de l'Éducation nationale et de la collectivité territoriale une revue de projet, dont il transmet les documents de synthèse à la coordination nationale des Cités éducatives avant le 1^{er} décembre de l'année concernée.

Cette revue annuelle de projet a pour objectif de mesurer l'avancée réelle du projet, au regard des priorités identifiées par les partenaires et des engagements pris par chacun des financeurs. Elle vise à garantir les bonnes conditions de mise en œuvre des objectifs et de déploiement des actions, mais aussi à déceler les freins et difficultés à résoudre, afin de définir en commun des actions correctives nécessaires. Il s'agit donc avant tout d'un bilan d'étape, mais également d'un rendez-vous d'anticipation de la suite du projet pour en accélérer la mise en œuvre et en maximiser les résultats.

Concrètement, le préfet de département transmettra à la coordination nationale les documents de synthèse de la revue annuelle de projet, permettant de valider, avec les services de l'Éducation nationale, le bilan financier, le suivi opérationnel des actions et les éléments d'évaluation de résultat.

La revue annuelle de projet sera établie en lien avec :

- Les autorités académiques (pilotage et gouvernance du projet, rôle du collège chef de file, participation des personnels enseignants, innovation pédagogique, bilan des formations, lien avec le projet académique, impacts sur les résultats des élèves...);
- Les services de l'État en région en charge de l'animation et du pilotage de la politique de la ville : pilotage, animation et mobilisation interministérielle (SGAR, DREETS)
- Les services de l'État associés en raison de leurs compétences respectives (DRAC, DRAJES, ARS, DDPJJ, ...);
- La municipalité (pilotage et gouvernance du projet) ;
- Ainsi que de toutes les parties prenantes impliquées dans le pilotage du projet (intercommunalité, département, région, CAF, associations, conseil citoyen, associations de parents, etc.).

Le cas échéant, les partenaires pourront s'appuyer sur le réseau Canopé et les centres de ressources de la politique de la ville pour relever les actions d'animation, de formation ou d'évaluation entreprises, éventuellement dans un cadre mutualisé entre plusieurs Cités éducatives.

En cas d'absence de revue de projet ou d'écart injustifié entre le compte-rendu financier et l'enveloppe versée, le montant de l'enveloppe annuelle pourra être révisé.

Article 15 : Suivi et évaluation

La cité éducative établit un protocole de suivi et d'évaluation, précisant la gouvernance prévue (observatoire de la réussite éducative par exemple), les objectifs et le public ciblé (tranche d'âge et cotation genrée, cadre scolaire et/ou périscolaire), le calendrier prévisionnel de déploiement des actions, et l'effet-levier prévu, ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat, voire d'impact (*cf.* Annexe 5).

Ce protocole constituera une annexe à la présente convention, à transmettre à la coordination nationale pour le 30 juin 2022.

La mise en œuvre de cette évaluation est menée par une équipe indépendante et spécialisée.

L'évaluation porte sur les résultats et l'impact de la démarche et des actions par rapport aux objectifs.

L'ensemble des productions relatives à cette évaluation (rapports, analyses, ...) sera transmis à la coordination nationale afin de nourrir les rapports de cette dernière et du CNOE.

La coordination nationale, en lien avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV), fournira chaque année une fiche d'identité actualisée comportant les données-clés de la cité éducative, dans le cadre du travail d'évaluation nationale du programme, en lien avec le Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE).

Le CNOE pourra solliciter les responsables de la cité éducative pour disposer d'informations relatives aux thèmes abordés dans son programme de travail, et dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel.

Tout au long de la durée de conventionnement, les signataires de la présente convention s'engagent par ailleurs à participer aux différents chantiers évaluatifs nationaux (suivi de cohorte, évaluation qualitative, ...) initiés par la coordination nationale des cités éducatives, assurée conjointement par l'ANCT et la DGESCO.

Article 16 : Partage d'expériences et communication

- Plateforme numérique

En vue de mobiliser largement et de fédérer les acteurs, une plateforme numérique valorisera le programme et facilitera la coopération au plan local, entre cités éducatives et avec la coordination nationale ou les partenaires du projet.

Un espace spécifique sera mis à disposition de chaque cité éducative en vue de fédérer les acteurs, de partager les expériences et de diffuser les informations essentielles concernant la cité, notamment les indicateurs de situation et de suivi. L'État et la commune désignent conjointement un responsable de publication et un webmaster.

- Logo et communication



Le logo , symbolisant l'ambition d'un territoire à « haute qualité éducative », peut être librement utilisé par les partenaires de la Cité éducative pour labelliser les lieux d'excellence participant au projet (écoles, autres lieux éducatifs publics ou associatifs). Il pourra également être utilisé par les partenaires pour labelliser les membres impliqués de l'« alliance éducative locale » qui partagent les valeurs éducatives et républicaines du projet, éventuellement regroupés dans une charte d'engagement.

La démarche des Cités éducatives dans laquelle s'engage la collectivité et les financements spécifiques accordés doivent faire l'objet d'une communication en direction des habitants du territoire en Cité éducative. Tous les documents de promotion et de communication doivent porter le logotype du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, du ministère chargé de la Ville et des acteurs financeurs du projet (affiches, flyers, programmes, site internet...) et la mention "avec le soutien de l'ANCT" pour les diverses publications, dossiers de presse, communiqués de presse, documents audiovisuels et multimédia.

Article 17 : Contrôle de l'administration

La collectivité territoriale et les signataires s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État ou par l'Agence nationale de la cohésion des territoires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 18 : Avenant

Toute modification sensible du programme ou du plan d'actions tels qu'ils ont été définis dans la présente convention nécessite l'accord préalable du préfet de département et devra faire l'objet d'une transmission à la coordination nationale.

Article 19 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention (enveloppes réservées, cofinancements de la collectivité et d'autres partenaires indiqués dans le plan d'actions) ou de ses avenants, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées sur le programme 147 pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en trois exemplaires originaux, le _____ à _____

Pour la ville de Bayonne bénéficiaire	Le préfet des Pyrénées-Atlantiques	La Rectrice de l'académie Nouvelle-Aquitaine	Le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque
Monsieur Jean-René Etchegaray	Monsieur Eric SPITZ	Madame Anne BISAGNI-FAURE	Monsieur Christian MILLET-BARBE

Annexes :

Annexe 1 : Cartographie

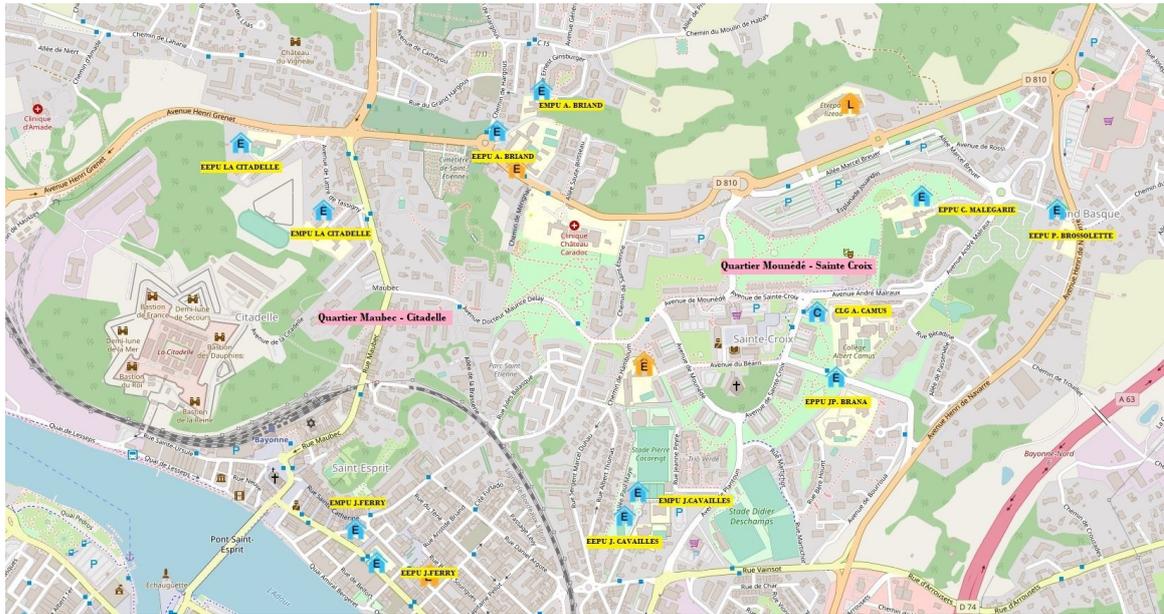
Annexe 2 : Fiche Synthétique

Annexe 3 : Plan prévisionnel d'actions

Annexe 4 : Convention constitutive du Fonds de la cité éducative : Convention de mutualisation au titre du Fonds de la Cité éducative

Annexe 5 : Protocole de suivi et d'évaluation

ANNEXE 1 - CARTOGRAPHIE



ANNEXE 2 - FICHE SYNTHÉTIQUE



CITÉ ÉDUCATIVE DE BAYONNE

Réunir dans une ambition partagée, dans le cadre d'une gouvernance commune et de la participation des jeunes et des familles, l'alliance entre réussite éducative et réussite scolaire, pour aller vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires.



Redonner aux enfants et aux jeunes le pouvoir d'agir sur leur propre vie.

Agir sur la scolarité



Agir sur la socialisation et
périscolaire



Agir sur l'orientation et
l'insertion



PLAN D'ACTION 2022-2024



Conforter le rôle de l'école - Promouvoir la continuité éducative - Ouvrir le champ des possibles

PROJETS FONCTIONNELS

- Créer un LIEU ACCUEIL ENFANT PARENTS (LAEP) pour favoriser la socialisation précoce des moins de 3 ans
- Création d'une Classe à Horaires Aménagés GRUPETTO (fanfare) à l'école de la Citadelle
- Renforcement de la Classe à Horaires Aménagés théâtre de l'école Malégarie
- Création d'un 6^{ème} club COUP DE POUCE LANGAGE notamment pour les enfants allophones
- Infléchir les contenus de l'offre sportive scolaire municipale sur la santé et le bien être
- Expérimenter sur l'école Malégarie les petits déjeuners bio et gratuits
- Poursuivre les ambitions de la SEMAINE DE LA DIVERSITÉ avec les écoles et les parents
- Doubler les ateliers FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE pour les jeunes primo-arrivants
- Créer 2 nouveaux CLAS (contrats locaux d'accompagnement scolaire) au bénéfice des collégiens et lycéens et renforcer la coordination de tous les CLAS sur le territoire
- Renforcer l'ingénierie et les moyens du PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE qui accompagne annuellement plus de 150 enfants aux parcours compliqués
- Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes sur le décrochage scolaire (micro-bénévolat)
- Multiplier les actions de médiation à la lecture et les actions de prévention de l'illettrisme en assurant la formation de 18 médiateurs à la lecture (parents animateurs)
- Continuer à soutenir les programmes d'actions du REP (écoles et collège) dans le cadre du Contrat de Ville
- Continuer à promouvoir la santé des enfants, dès la petite enfance, des jeunes et des familles
- Lever les freins de la mobilité pour accéder à l'offre culturelle municipale
- Développer des projets autour du développement durable,
- Développer des projets autour de la fracture numérique et de l'illectronisme
- Conforter un réseau de traducteurs « PASSEURS DE LANGUES »
- Développer les COLOS APPRENANTES
- Renforcer la liaison COLLÈGE/LYCÉES pour inclure le lycée dans la problématique d'orientation, assurer la poursuite d'études des élèves et, après la classe de 3^e pour limiter le décrochage scolaire ainsi que les réorientations et fluidifier les parcours.
- Mobiliser les entreprises et employeurs qui se sont engagés dans le PAQTE sur l'orientation scolaire et sur la découverte des métiers
- Développer des actions de médiation avec les acteurs de l'insertion (Mission Locale, Ecole de la 2^{ème} chance, PLIE...)
- Soutenir les actions mobilité des jeunes (aides au permis de conduire)

PROJETS STRUCTURELS

- Créer une « maison des habitants », du projet et de ressource sur l'animation pour créer un lieu identifié à l'éducation et aux temps péri-scolaires
- Créer des cours de récréation non genrées des écoles du REP
- Équiper les écoles du REP pour accueillir les enfants handicapés
- Démolition reconstruction du groupe scolaire citadelle

ANNEXE 3 - PLAN PRÉVISIONNEL D' ACTIONS

CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

UNE ÉCOLE ATTRACTIVE ET RAYONNANTE SUR SON ENVIRONNEMENT : poursuivre l'innovation pédagogique et la concentration de moyens convergents avec, comme enjeu, celui de la mixité et de l'excellence.

POUR LES ÉCOLES DU 1^{ER} DEGRÉ

1- Ouvrir l'école sur la culture avec la généralisation des dispositifs CHA (classes à horaires aménagés) MUSIQUE - CRÉATION D'UNE CHA GRUPETTO ECOLE LA CITADELLE

Un nouveau projet va venir amplifier cette ambition en créant, dans toutes les écoles du REP, des classes GRUPETTO sur la musique. Ainsi toutes les écoles du REP vont être plus attractives. L'enjeu est celui de la mixité : la CHA Théâtre a permis de capter des élèves hors REP tout en créant une dynamique autour de la culture et de son accès qu'il convient aujourd'hui aussi de renforcer.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Septembre 2022
Âges	6/12 ans
Partenaires	Éducation nationale (dont conseiller pédagogique) – Conservatoire – Scène Nationale -Associations locales
Cout	79 390€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 25 000€● Ville 54 390€

2- Renforcer la CHA THEATRE de l'école Malégarie – ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DE LA CLASSE CHAT DE MALEGARIE

Le projet ANRU avait permis de lancer la dynamique sur le théâtre dans une des écoles du REP qui décline tout un projet de co-éducation sur le théâtre impliquant les parents du quartier. Ce projet doit bien évidemment être conforté dans le cadre du projet de CITÉ ÉDUCATIVE.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Septembre 2022
Âges	0/12 ans
Partenaires	Éducation nationale – Associations du territoire – Équipements culturels – Parents – GIP DSU Contrat de Ville
Cout	4 500€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 0€● Ville 2 500€● GIP DSU 2500€

3- Créer de nouveaux moyens sur les compétences « langage » des enfants, notamment allophones – MISE EN PLACE D'UN 6^{ème} CLUB COUP DE POUCE LANGAGE

Il s'agit de développer l'école maternelle de la CITADELLE un Club COUP DE POUCE LANGAGE conçu pour permettre aux enfants de se familiariser avec l'éventail des registres de langage qu'ils seront amenés à manipuler tout au long de leur scolarité, et ce, dès la maternelle : le langage parlé à l'école, le langage parlé de la classe, le langage du récit, le langage de l'écrit.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Novembre 2021
Âges	3/6 ans
Partenaires	Éducation nationale – CAF- écoles maternelles du REP – Parents
Cout	22 521€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 3 200€● Ville 12 321€● CAF 7 000€

4- Transformer les contenus de l'offre sportive scolaire sur le registre de la santé - **SPORT SANTE BIEN ÊTRE EN PÉRI SCOLAIRE**

Pour mémoire, 13% des enfants de 12 ans sont en surpoids en QPV contre 3% sur le reste de la ville et de l'agglomération. Le sport et ses dimensions santé prennent donc tout son sens dans une telle actualité. La Ville entend renforcer son offre, pour lutter contre l'accroissement constaté des inégalités sociales et éducatives et donc étoffer les contenus de son offre sportive au sein des écoles de l'enseignement du 1er degré. L'enjeu sera d'aller vers les enfants mais aussi vers leurs familles, notamment en travaillant en lien avec l'ATELIER SANTÉ VILLE qui s'est saisi de la dimension sport/santé dans le cadre du plan municipal « Sport Santé & Bien-Être 2021-2025 ».

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Septembre 2022
Âges	10/12 ans
Partenaires	Éducation nationale (conseiller pédagogique) – UFOLEP – Atelier Santé Ville
Cout	100 566€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 38 000€ ● Ville 62 566€

5- Permettre aux écoliers de bénéficier de petits-déjeuners gratuits – expérimentation à l'école **MALÉGARIE (rénovée par ANRU) des petits déjeuners bio – PETITS DÉJEUNERS BIO ECOLE MALEGARIE**

En tant que ville labellisée « territoire bio engagé », l'école Malégarie, qui accueille les enfants les plus en difficulté du REP, vont bénéficier de l'expérimentation du dispositif national "des petits déjeuners" sur l'école. L'objectif est de permettre aux écoliers de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Septembre 2022
Âges	3/12 ans
Partenaires	Éducation nationale (équipes enseignantes) - Ville service péri-scolaire – Prestataire repas de la ville – Atelier Santé Ville
Cout	23 800€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 11 286€ ● AUTRE ÉTAT 7 020€ ● VILLE 5 494€

6- Offrir des équipements scolaires de grande qualité –

ÉQUIPER LES ÉCOLES DU REP POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS HANDICAPÉS

- a. Il s'agit d'équiper tous les groupes scolaires du REP d'ascenseurs pour l'accueil des enfants handicapés (ce seront les seuls de la ville, la municipalité ayant décidé de concentrer son effort sur le REP)

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	2023/2024
Âges	3/12 ans
Partenaires	Éducation nationale
Cout	132 666€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 0 € ● Ville 132 666€

DÉMOLITION RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE CITADELLE

- b. Terminer la requalification d'un des groupes scolaires le plus en difficulté (phénomène d'évitement chronique et fort retards scolaires).

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	2023/2024
Âges	3/12 ans
Partenaires	Éducation nationale
Cout	1 200 000 €
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 0 €● Ville 1 200 000€

7- Création de cours de récréation non genrées des écoles du REP – PROJET « TOUS EN COURS » EGALITÉ FILLE GARÇONS

La ville souhaite s'inscrire dans la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif - 2019/2024 avec un lancement du projet à l'école JP Brana (école pilote de la démarche pour le réseau). L'enjeu est d'apprendre à investir les espaces de façon différente et de transformer la cour jusqu'ici "trop réservée aux pratiques des garçons" en un espace partagé à parts égales avec les filles.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Septembre 2022
Âges	3/12 ans
Partenaires	Éducation nationale
Cout	10 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 10 000€● Ville 0€

8- Favoriser le vivre ensemble en luttant contre les discriminations, en promouvant la diversité, en cultivant l'apprentissage de la différence et en sensibilisant à l'égalité – SEMAINE DE LA DIVERSITÉ

La ville met en œuvre une semaine de la diversité dans laquelle les établissements scolaires sont dorénavant associés. Ce sont les enfants mais aussi leurs parents qui s'inscrivent dans ce projet sur la diversité. Cette semaine voit la multiplication de projets qui anime tout le territoire de la ville et plus particulièrement les QPV qui font l'objet d'une priorisation dans le cadre de la Politique de la Ville.

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Bayonne
Calendrier	Mars 2022
Âges	6/16 ans
Partenaires	Éducation nationale – EDUCAZEP – HandiSports Pays Basque – Atalante – Comité Départemental Sport Adapté – Association Valentin Hauy – Association Bestearekin
Cout	32 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 0€● Ville 19 500€● GIP DSU 12 500€

POUR LE COLLÈGE :

9- Renforcer la liaison COLLEGE/LYCEES – FONDS CITÉ ÉDUCATIVE

Le collège, comme indiqué dans le diagnostic, reste en deçà des moyennes départementales et nationales pour orienter sur la seconde générale ou technologique. L'Indice de Position Sociale varie de 71,6 à 94,2 contre 101 pour la circonscription de Bayonne. Moins l'indice est élevé, moins l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. L'Absentéisme est encore un enjeu primordial et les résultats aux évaluations nationales continuent à être encore problématiques, notamment chez les jeunes filles (-18% /scores moyens) tout comme l'orientation qui reste toujours un enjeu primordial comme le montre le diagnostic. Il s'agit de permettre aux élèves de connaître un panel plus important de métiers et de mieux choisir leur orientation et augmenter le taux de passage en seconde générale et technologique. Cet enjeu de liaison apparaissait déjà dans les attendus du Contrat de Ville mais sa mise en œuvre n'a jamais pu aller plus loin que des actions ponctuelles. Le projet de CITÉ ÉDUCATIVE va permettre de poser cet enjeu au cœur du projet. Il s'agit d'inclure le lycée dans la problématique d'orientation, d'assurer la poursuite d'études des élèves et après la classe de 3^e pour limiter le décrochage scolaire ainsi que les réorientations et fluidifier les parcours.

Maîtrise d'ouvrage	Éducation Nationale
Calendrier	2021/24
Âges	16/18 ans
Partenaires	Lycées du BAB – CIO (antenne à ouvrir sur le quartier) – PAPS du Lycée Paul Bert – CMPP – Autres (à définir)
Cout	10 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 5 000€ ● ETAT Autre 5 000€

10- Opérationnaliser l'engagement des entreprises du PAQTE pour agir sur l'orientation positive – ENGAGEMENT DU PAQTE POUR LES COLLÉGIENS (FONDS DE LA CITÉ)

Par la signature du PAQTE 36 entreprises (12 en projet) se sont engagées avec l'Etat et l'Agglomération pour soutenir l'emploi, l'insertion et l'orientation scolaire. Les entreprises sont aujourd'hui partenaires du REP pour proposer des stages de découverte aux élèves de 3ème et des filières professionnelles, intervenir dans les classes et développer les actions de découverte de l'entreprise, de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'appréhension des métiers. Des forums sont aussi envisagés.

Maîtrise d'ouvrage	GIP DSU
Calendrier	2021/24
Âges	12/18 ans
Partenaires	Entreprises – Éducation Nationale
Cout	10 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 5 000€ ● ETAT Autre 5 000€

2-2 PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

AGIR TOUT AU LONG DE LA SOCIALISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

11- Favoriser la socialisation précoce des enfants – CRÉATION D'UN LIEU ACCUEIL PARENTS (LAEP) SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE POUR LES FAMILLES AVEC DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS.

La Ville de Bayonne, en collaboration avec tous les acteurs petite enfance du territoire, accompagne et soutient les parents dans leur rôle éducatif par le soutien à des LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP). Il s'agit ici de renforcer le maillage territorial avec la création d'un LAEP sur le périmètre de la Cité Éducative dédié aux familles des QPV avec des enfants de moins de 3 ans.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	2d semestre 2022
Âges	0/6 ans
Partenaires	CAF /RAP – PMI – Acteurs associatifs associés – Bénéficiaires -
Cout	24 971€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 13 649€ ● Ville 11 322€

12- Continuer à décliner le PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - POURSUIVRE L'AMBITION DU PRE

Le PRE se décline depuis 2008 sur le REP de Bayonne. Il est assuré en maîtrise d'ouvrage par la ville avec des cofinancements Etat et CAF. Il permet de suivre, chaque année de façon individualisé plus ou moins 150 enfants et son programme d'actions, qui a été évalué dernièrement par l'Etat, met en évidence sa pertinence. Il convient aujourd'hui de continuer à soutenir l'accompagnement individualisé des enfants aux parcours les plus compliqués.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	2021/24
Âges	0/16 ans
Partenaires	Éducation Nationale - Associations du territoire – Équipements culturels – Parents - GIP DSU
Cout	186 700€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 0 € ● ÉTAT Autre 53 000€ (PO147-GIP DSU) ● VILLE 133 700€

13- Renforcer le PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE du point de vue de l'ingénierie d'accompagnement – RENFORCER LES MOYENS DE COORDINATION DU PRE

Aujourd'hui, les écoles du REP sont multiples, accueillent des populations très hétéroclites constituées à la fois d'enfants issus de familles en difficulté et/ou d'enfants allophones mais surtout il reste un travail à développer pour les jeunes à partir de 12 ans qui restent encore difficiles à suivre. Un enjeu d'ingénierie se pose pour ces catégories de jeunes.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	A partir de septembre 2022
Âges	12/16 ans
Partenaires	Éducation Nationale - Associations du territoire – Équipements culturels – Parents - GIP DSU
Cout	55 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 55 000€

14- Développer des moyens dédiés aux enfants allophones – DOUBLEMENT DES CRÉNEAUX D'ATELIERS FLE POUR LES JEUNES PASSANT DE 12 À 24 JEUNES

Il conviendra aussi de renforcer le PRE par des ateliers de FLE pour assurer la progression des primo-arrivants. Il est prévu un doublement des créneaux d'ateliers FLE pour les jeunes passant de 12 à 24 jeunes.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	A partir de septembre 2022
Âges	12/16 ans
Partenaires	Éducation Nationale - Associations du territoire – Équipements culturels – Parents - GIP DSU
Cout	10 092€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 10 092€

15- Renforcer les CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE au bénéfice des collégiens et lycéens – 2 NOUVEAUX CLAS POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS + UNE INGÉNIERIE DÉDIÉE

Si les CLAS accueillent plutôt bien les écoliers, on constate que plus les collégiens avancent en âge, moins ils fréquentent les dispositifs. On les perd dès lors qu'ils sont au lycée pour ceux qui y vont. Il y a donc un enjeu sur les jeunes de 12 à 18 ans et la nécessité de mettre en place une ingénierie dédiée sur cette question.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	A partir de septembre 2022
Âges	12/16 ans
Partenaires	Éducation Nationale - Associations du territoire – Équipements culturels – Parents - GIP DSU - CAF – Fédération des Centres Sociaux -
Cout	26 400€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 18 480€ ● CAF 7 920€

SOUTENIR DES ACTIONS AUTOUR DE L'ÉCOLE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

16- Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes sur le décrochage scolaire – LE MICRO-BÉNÉVOLAT POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (FONDS DE LA CITÉ)

Il s'agit d'accompagner le collège sur des actions de remobilisation des décrocheurs en développant le micro-bénévolat pour valoriser les compétences psychosociales des jeunes.

Maîtrise d'ouvrage	Éducation Nationale
Calendrier	21/24
Âges	12/16 ans
Partenaires	MLDS – PAPS du Lycée Paul Bert – association Unicité
Cout	10 000€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 5 000€ ● Etat Autre 5 000€

17- Multiplier les actions de médiation à la lecture et les actions de prévention de l'illettrisme – ASSURER LA FORMATION DE 18 MÉDIATEURS A LA LECTURE

18 parents animateurs seront formés à la médiation à la littérature jeunesse et animeront les "ateliers-parents" qui se déroulent déjà à moyen constants qu'ils convient de renforcer.

Maîtrise d'ouvrage	Libreplume
Calendrier	22/24
Âges	0/16 ans
Partenaires	GIP DSU
Cout	4 600€
Financement	● GIP DSU 4 600€

18- Continuer à soutenir les programmes d'actions du REP (écoles et collège) – SOUTIEN DU PROGRAMME D'ACTIONS DES ÉCOLES ET DU COLLÈGE DU REP

Le GIP DSU finance toutes les écoles du REP et le COLLÈGE sur leurs programmes d'actions. Le GIP continuera à soutenir ces projets dans le cadre de la CITÉ ÉDUCATIVE.

Maîtrise d'ouvrage	Éducation Nationale
Calendrier	22/24
Âges	3/16 ans
Partenaires	GIP DSU - Coordonnateur du REP – Ville – CAF – associations socio-éducatives du quartier – PRE - ASV -
Cout	57 000€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 0€ ● GIP DSU 57 000€

19- Continuer à promouvoir la santé des enfants, dès la petite enfance, des jeunes et des familles – INTERVENTIONS MÉDICO-ÉDUCATIVES PRÉCOCES ET PRÉVENTIVES EN FAVEUR DES ENFANTS, DES JEUNES, DES FAMILLES

Le département déploie des interventions médico éducatives précoces et préventives en faveur des enfants, des jeunes, des familles présentant des formes de vulnérabilité sociale et/ou éducative.

Maîtrise d'ouvrage	Département
Calendrier	22/24
Âges	0/25 ans
Partenaires	Ville – Équipe de Prévention Atherbéa – Éducation Nationale – ESCM – CAF – Acteurs associatifs de proximité
Cout	0€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 0€

2-3 OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Il s'agit d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les actions visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

« ALLER VERS »

20- Aller vers la culture - LEVER LES FREINS DE LA MOBILITÉ POUR ACCÉDER A L'OFFRE CULTURELLE MUNICIPALE

La ville de Bayonne « ville d'art et d'histoire » doit permettre à tous de se saisir de sa richesse patrimoniale et culturelle. Il se pose ici un enjeu de « droit à la ville » : pouvoir se saisir de son environnement pour le connaître et le faire sien.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	22/24
Âges	3/12 ans
Partenaires	Éducation Nationale – Acteurs de la culture
Cout	12 700€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 2 100€ ● VILLE 10 600€

21- Aller vers la transition écologique – CONSTRUIRE UN MONDE DURABLE ET SOLIDAIRE AVEC LES ENFANTS

La Ville de Bayonne est particulièrement engagée dans la transition écologique : charte bio, réduction et tri des déchets (écoles), consignes sanitaires essentielles au "vivre ensemble"

Ces 3 sujets participent pleinement de la construction d'un monde solidaire et durable.

Le service de la mission Développement Durable et les services de la Direction Enfance Jeunesse Education de la Ville développent un projet commun à destination des enfants du quartier des Hauts de Sainte Croix et leurs familles.

Les objectifs sont de faire découvrir aux enfants d'un quartier de Bayonne et leurs familles, comment et pourquoi manger local, mais aussi réduire et trier ses déchets, prendre de bonnes habitudes d'hygiène pour le bien-être et la santé de tous dans le cadre de la mission de service civique « Construire un monde durable et solidaire avec les enfants ».

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	A partir d'octobre 2022
Âges	3/12 ans
Partenaires	Services de la ville : Service Education, Service Enfance Jeunesse (ESCM-Service Civique), mission développement durable, services des espaces verts - ASV – IREPS - comité de bassin d'emploi du Seignanx (axe développement des circuits alimentaires locaux) - restaurant solidaire Eole - producteurs locaux - mission locale - Volontariat de service civique - dispositifs dans lequel l'action s'inscrit : CLAS + - Accueils périscolaires (ACM)
Cout	43 720€
Financement	● CITÉ ÉDUCATIVE 13 000€ ● VILLE 30 720€

22- Créer une « maison des habitants », du projet et de ressource sur l'animation pour créer un lieu identifié à l'éducation et aux temps péri-scolaires – EXPÉRIMENTATION D'UN TIERS LIEUX « LA MAISON DES HABITANTS »

Il est proposé d'expérimenter un lieu ressource, de pratique et d'animation associant l'ensemble des acteurs locaux avec comme finalités d'aller au plus près des habitants du quartier et de leur lieu de vie, de capter une population souvent à l'écart des institutions et structures d'accueils (établissements scolaires, centres sociaux, mission locale,...), des dispositifs et des programmes conduits et pour laquelle il n'est pas toujours facile, "d'aller vers" et "pousser les portes" pour permettre aux habitants du quartier de

s'approprier ce lieu de vie et ainsi permettre à un large public d'entrevoir le champ des possibles en développant l'ambition scolaire, en suscitant des idées, en favorisant l'ouverture d'esprit et la créativité, en développant des compétences,... aux travers de projets de développement, de prestations, d'animations dans différents domaines et sur différentes thématiques.

Maîtrise d'ouvrage	Ville
Calendrier	2022
Âges	0/25 ans
Partenaires	Acteurs associatifs – Habitants - Éducation Nationale
Cout	62 904€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 48 000€ ● VILLE 14 904€

QUALIFIER LES ENFANTS ET LEURS PARENTS

23- Lutter contre la fracture numérique et lutter contre l'illectronisme – LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET L'ILLECTRONISME

Dans le cadre du plan « Lutte contre la pauvreté », le Collectif Social Web (CSW), association qui bénéficie d'un adulte relais, a mis en œuvre l'action d'accompagnement numérique des publics les plus fragiles : « La dématérialisation ne doit laisser personne sur le bord de la route ! ». Cette action est d'autant plus importante que l'association est bien repérée par les élèves : c'est elle qui gère le parc informatique acheté pour les élèves lors du COVID mais c'est aussi elle qui assure des animations en pied d'immeuble avec un local ouvert tous les jours en QPV. Leurs activités « imprimante 3D » et leur implication dans tous les événements du quartier sont autant d'attraits pour les enfants du territoire. Il est prévu à terme (2023) de les installer dans des lieux plus adéquats, à côté de la médiathèque du quartier.

Maîtrise d'ouvrage	Association COLLECTIF SOCIAL WEB
Calendrier	2022/24
Âges	0/25 ans
Partenaires	Habitants
Cout	62 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 0€ ● ETAT AUTRE 45 000€ ● FONDS PROPRES ASSO 17 000€

24- Conforter un réseau de traducteurs – RÉSEAU DE TRADUCTEURS « PASSEURS DE LANGUES

Une association du quartier recrute des habitants du quartier pour les former à devenir « passeurs de langue » pour favoriser la médiation par les pairs. L'action est obligée d'évoluer pour se caler sur les aléas professionnels et personnels de ceux qui s'y engagent. L'enjeu est de maintenir ce type de projet.

Maîtrise d'ouvrage	EUSKAL BABEL
Calendrier	2022/24
Âges	0/25 ans
Partenaires	Habitants – Associations du territoire – Association d'accueil des migrants – Services Civiques
Cout	16 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ● CITÉ ÉDUCATIVE 0€ ● ÉTAT AUTRE 4 500€ ● VILLE 2 000€ ● GIP DSU 1 100€ ● SERVICES CIVIQUES 2 600€ ● FONDS PROPRES 2 450€ ● FONDS EN NATURE 3 350€

25- Continuer les COLOS APPRENANTES – DÉVELOPPER LES COLOS APPRENANTES

Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances : association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Ce dispositif a été une véritable aubaine pour les enfants des QPV qui ont pu partir ces deux dernières années alors qu'ils ne pouvaient auparavant accéder aux colonies de droit commun.

Maîtrise d'ouvrage	GIP DSU
Calendrier	2022/24
Âges	3/16 ans
Partenaires	SDSEI - CCAS - CLSH Patronage Laïque des Petits Bayonnais - MVC St Etienne - épicerie sociale - REP - éducateurs de rue - PRE - ASV - associations d'éducation populaire - animateurs socio-éducatifs...
Cout	29 802€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 0€● ETAT AUTRE 16 800€● GIP DSU 13 002€

AGIR SUR L'INSERTION DES JEUNES DES QPV

26- Assurer la mobilité des jeunes des quartiers prioritaires (QPV) – AIDE AUX PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2020 le GIP DSU a lancé des achats de prestation de PERMIS B et AM pour les jeunes des quartiers prioritaires. Cette action est particulièrement intéressante. Elle permet aux prescripteurs qui sont les acteurs de l'insertion mais aussi l'équipe de prévention de travailler les projets professionnels des jeunes et de les amener progressivement vers l'autonomie.

Maîtrise d'ouvrage	GIP DSU
Calendrier	2022/24
Âges	18/25 ans
Partenaires	Mission Locale – Éducateurs de prévention
Cout	17 750€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 0€● GIP DSU 17 750€

27- Faire rentrer la Mission Locale et l'Ecole de la Deuxième Chance dans le partenariat institutionnel

Ces deux acteurs ne se situent pas dans le partenariat global local alors même qu'ils rejoignent l'ambition de réussite. L'enjeu est de les repositionner dans une gouvernance partagée pour amplifier leur travail d'accompagnement.

- a- **LA MISSION LOCALE** dispose de locaux d'accueil dédiés en plein cœur de QPV. Trois conseillères exercent sur cette antenne et sont affectées à l'accueil et l'accompagnement ; l'une d'elles est missionnée sur la moitié de son temps au développement des liens avec les employeurs potentiels et la mise en relation des jeunes avec ceux-ci. Deux types d'accompagnement spécifiques peuvent être proposés : avec une référente apprentissage aux jeunes recherchant ces contrats, une référente handicap aux jeunes confrontés à des capacités réduites en lien avec leur santé.

Depuis la loi "Obligation de formation des 16-18 ans", la compétence de repérage et de mobilisation des jeunes décrocheurs de la scolarité initiale est confiée à la MISSION LOCALE.

Une chargée de projet est affectée à cette mission, qui consiste à copiloter une PSAD locale (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) avec le CIO Pays Basque, fédérer les acteurs autour de cette problématique. Un rapprochement étroit est établi avec l'AFPA de Bayonne afin de proposer à ces mineurs d'intégrer le parcours de mobilisation Promo 16-18. Les liens avec les établissements scolaires sont resserrés afin de prévenir les situations de décrochage et/ou de les

prendre en charge rapidement. **La Mission Locale est aussi labellisée sur le programme national NEETS**

- b- L'École de la 2EME CHANCE (E2C)** cible les demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans, sans diplôme, ni qualification, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, et motivés par un parcours de formation en alternance. C'est un centre de formation offrant un enseignement de base, un parcours de formation personnalisé qui tient compte des problèmes personnels de chaque jeune et un accompagnement dans un projet d'accès à l'autonomie et d'entrée dans la vie active.

NB : l'arrivée des deux structures dans le partenariat éducatif pourra donner lieu à de nouvelles actions qui ne sont pas indiquées dans le plan d'action. L'enjeu, pour la cité éducative, est de créer les conditions d'un partenariat plus fluide et harmonieux, au bénéfice des jeunes QPV.

Maîtrise d'ouvrage	GIP DSU
Calendrier	2022/24
Âges	16/25 ans
Partenaires	Mission Locale – Ecole de la 2 ^{ème} chance
Cout	350 000€ (Ecole de la 2 ^{ème} chance) – VALORISATION
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 0€● Pour l'école de la 2ème chance DÉPARTEMENT / RÉGION / ETAT / FSE / CAPB / ENTREPRISES 350 000€

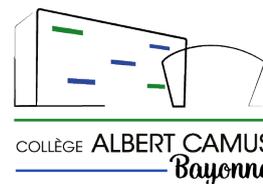
ACTION TRANSVERSALE – COORDINATION CITE ÉDUCATIVE

D'un point de vue global, le projet de CITÉ ÉDUCATIVE permet de réunir dans une même ambition partagée, dans le cadre d'une gouvernance commune « l'activation » entre réussite éducative et réussite scolaire pour aller vers l'insertion.

Cf. GOUVERNANCE DANS LA CONVENTION

Maîtrise d'ouvrage	GIP DSU
Calendrier	2022/24
Âges	0/25 ans
Partenaires	EDUCATION nationale – Ville - GIP DSU
Cout	110 000€
Financement	<ul style="list-style-type: none">● CITÉ ÉDUCATIVE 55 000€● VILLE 27 500€● GIP DSU 27 500€

ANNEXE 4 - CONVENTION DE MUTUALISATION DU FOND DE LA CITE EDUCATIVE



CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITE EDUCATIVE DE BAYONNE, QUARTIERS HAUTS-de-SAINTE-CROIX-MOUNEDE ET MAUBEC-CITADELLE

Entre,

L'établissement d'enseignement du second degré Collège Albert Camus, 18b Avenue de Sainte Croix, 64100 Bayonne, établissement chef de file de la cité éducative de Bayonne, quartiers Hauts-de-Sainte-Croix-Mounédé et Maubec-Citadelle, représenté par Mme Emmanuelle JAURETCHE en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 23 juin 2022,

Et

La commune de Bayonne représentée par M. Jean-René ETCHEGARAY en qualité de Maire, après accord du conseil municipal du [date de délibération], agissant pour le compte des écoles de la cité éducative :

- 4 écoles maternelles : Jules FERRY - Jean CAVAILLES - Aristide BRIAND - La CITADELLE
- 4 écoles élémentaires : Jules FERRY - Jean CAVAILLES - Aristide BRIAND - La CITADELLE
- 3 écoles primaires : Jean-Pierre BRANA - Charles MALEGARIE - Pierre BROSSOLETTE

Ci-après dénommés « les parties »,

Préambule

Le programme des Cités éducatives consiste en une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et de la société civile, mobilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville autour des enjeux éducatifs. Il répond à trois objectifs essentiels : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

La Cité éducative de Bayonne, quartiers Mounédé-Sainte-Croix et Maubec-Citadelle, figure parmi les 74 Cités éducatives labellisées le 29 janvier 2022 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. Elle réunit les écoles Jules FERRY, Jean CAVAILLES, Aristide BRIAND, La CITADELLE, Jean-Pierre BRANA, Charles MALEGARIE, Pierre BROSSOLETTE et le collège Albert CAMUS, situés dans la commune de Bayonne.

La convention de moyens 2022/2024 du [date de la convention cadre triennale] adoptée par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, la rectrice de l'académie de Nouvelle-Aquitaine, le maire de Bayonne et le président du GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque, fixe les orientations stratégiques et le plan d'action de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage.

Le collège Albert Camus est le collège « chef de file » de la cité éducative.

La circulaire du 13 février 2019 prévoit la création d'un fonds de la cité éducative destiné à financer des actions sociales et éducatives menées dans le cadre du projet de la cité éducative. Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion de ce fonds pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire de la cité éducative. Il pourra recevoir des subventions des différentes parties prenantes ainsi que des partenaires de la cité éducative.

La présente convention, prise en application du code de l'éducation et notamment de son article L. 421-10, fixe les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative de Bayonne, quartiers Mounédé-Sainte-Croix et Maubec-Citadelle.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative destiné à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs de la cité éducative.

ARTICLE 2 : Ressources

Les ressources du fonds de la cité éducative sont principalement constituées de subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales affectées à la cité éducative. Les actions financées par ce fonds ne peuvent être engagées qu'au bénéfice des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaires membres de la cité éducative.

Les subventions de l'Etat peuvent provenir des fonds sociaux et des crédits éducatifs du programme 230 – Vie de l'élève, et des crédits du programme 147 – Politique de la ville.

Les dépenses doivent être imputées sur le code d'activité « 16CIT », quelle que soit l'origine du financement.

ARTICLE 3 : Gestion du fonds de la cité éducative

Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion du fonds pour le compte des écoles et des collèges membres de la cité éducative. Il revient au collège chef de file d' enrôler l'ensemble des établissements scolaires et à cette fin, il ne peut être envisagé de déléguer à chaque collège présent sur le territoire de la Cité éducative une partie des crédits du fonds de la Cité éducative.

La principale du collège « chef de file » de la cité éducative, support du fonds de la cité éducative, est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Elle est secondée dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement.

Le choix des actions financées par les subventions versées au fonds de la cité éducative est arrêté par le comité de pilotage de la cité éducative. Néanmoins, certains types de dépenses sont proscrits : le fonds de la cité éducative n'a pas vocation à prendre en charge des dépenses d'investissement, des dépenses courantes d'équipement des établissements scolaires ainsi que des frais de gestion administrative et budgétaire.

ARTICLE 4 : Compte rendu d'utilisation des moyens

L'ordonnateur du fonds de la cité éducative produit en fin d'exercice un compte-rendu financier et pédagogique des actions engagées à destination du comité de pilotage de la cité éducative.

ARTICLE 5 : Régie

Une régie de recettes et/ou d'avance temporaire est, le cas échéant, instituée par l'ordonnateur du fonds de la cité éducative.

La liste des dépenses et recettes autorisées est fixée par l'arrêté du chef d'établissement portant institution de la régie.

ARTICLE 6 : Communication

Un exemplaire de la présente convention est transmis à chacun des signataires et chacun des membres du comité de pilotage de la cité éducative.

ARTICLE 7 : Date d'effet, durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est tacitement reconductible une fois.

Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée sous réserve de respecter un préavis de trois mois avant la rentrée scolaire. Toute dénonciation prend effet à la rentrée scolaire suivante.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements, la convention sera résiliée de plein droit à son égard, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Bayonne, le

Jean-René ETCHEGARAY Maire de la commune de Bayonne	Emmanuelle JAURETCHÉ Principale du collège « chef de file »

ANNEXE 5 : PROTOCOLE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

PRÉAMBULE

La démarche des Cités éducatives est d'emblée présentée comme une démarche expérimentale. Le protocole de suivi et d'évaluation, construit localement et au regard des spécificités des territoires, en constitue donc un élément clé. Il s'agit de se doter d'outils pertinents pour analyser et soutenir le processus de mise en œuvre de la Cité éducative et s'assurer, au fil de l'action, de l'adéquation entre les moyens développés et les objectifs fixés collectivement.

Pour les membres de la Cité éducative de Bayonne, les défis principaux d'une « évaluation-se-faisant » sont, d'une part, de permettre [une plus grande appropriation du projet et de ses possibles par les différentes parties prenantes du dispositif : des partenaires institutionnels et associatifs, aux bénéficiaires](#). D'autre part, engager [un processus réflexif rigoureux tentera d'alimenter des habitudes de travail en coopération et l'élaboration d'une culture commune autour de l'évaluation des politiques publiques](#), ici dans le cadre de la politique de la ville sur la thématique éducation.

Dans ce protocole de suivi et d'évaluation de la Cité éducative de Bayonne, nous rappellerons, en guise de cadrage, les enjeux et les objectifs nationaux et leur déclinaison au niveau local ainsi que les choix pris pour évaluer ces objectifs. Puis nous présenterons les grandes lignes méthodologiques du protocole que nous souhaitons ambitieux mais souples, afin que celui-ci s'adapte aux contraintes du terrain et de disponibilités des parties prenantes.

Cadrage - Rappel des axes stratégiques et des objectifs du plan d'action triennal

[Le projet de Cité éducative va permettre d'amplifier le Projet Éducatif Global de la Ville pour les enfants du Réseau D'Éducation Prioritaire tout en s'assurant de la prise en compte des problématiques d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes jusqu'à 25 ans.](#)

Il s'inscrit dans le cadre d'une ambition portée par la Ville de Bayonne sur la réussite éducative et qui s'est traduite opérationnellement, de façon partenariale, dans le cadre d'un Projet Educatif Global (PEG) qui a reposé sur la mobilisation et la coopération de tous les acteurs éducatifs partageant des valeurs et des principes communs : la laïcité, l'égalité des chances, la solidarité, la coéducation, la complémentarité avec l'école, l'implication des familles, l'engagement et la citoyenneté des mineurs. Le PEG constitue ainsi le cadre de la politique éducative de la Ville pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Il concerne les temps scolaires, péri et extrascolaires et a vocation à créer une véritable cohérence entre eux. Il contribue à favoriser l'égalité des chances.

Ainsi, le PEG de Bayonne repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation sur 3 axes :

1. Valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et permettant la réussite de chacun
2. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à son intégration dans la société
3. Renforcer l'information sur l'offre éducative et développer le réseau d'acteurs

Plus précisément, il s'agit d'un projet stratégique, formalisé avec des objectifs clairs, ambitieux et cohérents. Il constitue une stratégie intégrée de développement social local qui vise : à organiser les conditions d'une évolution sociale positive, à améliorer globalement et individuellement la situation des moins de 25 ans sur les QPV, et à redonner aux populations visées un pouvoir d'agir sur leur propre vie.

Les enjeux repérés dans le diagnostic, à savoir renforcer et soutenir les compétences des élèves, lutter contre le décrochage scolaire, prendre en charge l'insertion professionnelle avec, comme enjeu transversal, la situation défavorable des filles, croisent les 3 priorités du projet de Cité éducative :

1. Conforter le rôle de l'École en la rendant plus attractive et rayonnante sur son environnement par la poursuite de l'innovation pédagogique et la concentration de moyens convergents avec, comme enjeu, celui de la mixité et de l'excellence.
2. Promouvoir la continuité éducative dont l'enjeu est d'organiser un réseau d'acteurs éducatifs divers autour de l'école, afin de construire un lien continu entre les familles, les institutions scolaires, les associations et l'ensemble des adultes qui participent de l'éducation des enfants et contribuent ainsi à leur épanouissement.
3. Ouvrir le champ des possibles en luttant contre les déterminismes sociaux qui limitent les jeunes des QPV dans leur projection d'avenir et en travaillant à l'élargissement de l'imagination et du pouvoir d'agir de ces mêmes jeunes, comme des divers professionnels qui les accompagnent, pour améliorer la vie quotidienne dans ces quartiers et participer activement au développement du territoire.

Choix des axes stratégiques d'évaluation

Nous proposons d'axer la démarche d'évaluation à partir des questions suivantes dans la perspective d'une évaluation à la fois *in itinere* et par étape. Ces questions sont volontairement larges, elles sont conçues comme des balises d'observation de l'action-se-faisant. Dans une démarche d'observation au plus près du terrain, qui sera détaillée sur le plan méthodologique dans le point suivant, ces questions seront comme des fils rouges aux travaux de pilotage et d'évaluation qui permettront à la Cité éducative de prendre corps.

- **En quoi et comment les objectifs généraux de Cité éducative sont mis en œuvre ?**
 - Documenter et instruire la mise en œuvre du projet.
- **Quelles améliorations concrètes dans la vie des populations sont observables et mesurables ?**
 - Suivre les évolutions des indicateurs à différentes étapes de la mise en place de la Cité éducative (T0, T1, T2, T3).
- **En quoi le dispositif de Cité éducative facilite ou non le travail des divers acteurs éducatifs du territoire ?**
 - Observer l'articulation des différents dispositifs dans lesquels les acteurs construisent leurs projets et leurs interventions, la manière dont ils s'en saisissent avec plus ou moins d'aisance pour une meilleure efficacité de ces projets.

L'évaluation et le suivi seront animés en interne par la cheffe de projet Cité éducative, dont la formation universitaire à la méthodologie de recherche permettra de mobiliser les outils nécessaires à la récolte, la production et l'analyse de données sur la mise en œuvre du projet. Ainsi, dans une démarche proche de la recherche-action, la cheffe de projet organisera des temps de rencontre et d'entretiens avec les acteurs et les actrices du territoire pour faire émerger des paroles de terrain et travailler à une compréhension fine du territoire et de ses enjeux éducatifs. Ces temps de rencontre semblent un préalable impératif pour la mise en œuvre de la Cité éducative, attentive à l'articulation de l'existant et aux propositions émanant des acteurs (construction « par le bas » des politiques publiques), comme pour en prévoir l'évaluation et le suivi.

Dans la mesure où l'évaluation est ici conçue comme un élément de mobilisation et d'implication pour les diverses parties prenantes du projet, la cheffe de projet s'engage à communiquer (de manière adaptée aux différents interlocuteurs) les données et les analyses produites afin de les mettre en discussion collectivement. Il s'agira d'animer des temps réflexifs associant les partenaires concernés (groupes thématiques) qui permettront d'alimenter de manière critique l'expérimentation en cours.

Protocole méthodologique

Il s'agit maintenant d'outiller la démarche d'évaluation ou autrement dit de se parer d'un protocole méthodologique. Nous avons pensé ce protocole à partir de trois entrées méthodologiques qui seront croisées dans l'analyse.

CARTOGRAPHIER LES PRATIQUES ÉDUCATIVES DU TERRITOIRE.

La cheffe de projet prévoit de travailler à l'élaboration d'une **cartographie des actions éducatives du territoire**. La cartographie devra permettre de visibiliser les acteurs et actrices de l'éducation au sens large : des écoles, aux associations, en passant par les collectifs d'habitants/d'habitantes et autres initiatives très peu formalisées. Il nous paraît intéressant de travailler à rendre compte de **la continuité éducative déjà présente sur le territoire et de la multiplicité des formes qu'elle peut prendre lorsque l'on considère l'éducation comme une pratique sociale avec ses dimensions scolaires, socioculturelles et familiales**. L'intérêt est aussi de représenter sur cette carte les relations partenariales comme les liens moins officiels entre les différents acteurs et actrices.

L'objectif est d'abord de **rendre compte de l'existant dans sa complexité**, puis à partir d'une mise en forme interactive, de cette cartographie², il s'agira de la communiquer aux acteurs et actrices du territoire. Cet outil doit permettre d'une part une meilleure articulation des différents dispositifs et de construire la cohérence territoriale souhaitée par la Cité éducative. D'autre part, la valorisation du « déjà-là » permettra de visibiliser les espaces où il y a encore à faire, où il sera intéressant de déployer l'imagination et de co-construire des projets éducatifs innovants.

Par ailleurs, **cet outil est conçu comme un outil d'évaluation *in itinere* à plusieurs niveaux**. D'abord, son actualisation régulière et les traces son évolution rendront compte des transformations opérées sur le territoire en ce qui concerne les initiatives et pratiques sociales éducatives ainsi que les relations entre les structures, les bénéficiaires, les professionnels. Ensuite, le travail de construction de cette cartographie demandera d'élaborer des fiches détaillées sur les différentes pratiques

² L'exemple de la cartographie Nantaise produite à travers l'outil gogocarto pourra inspirer la démarche.
<https://bellevueciteeducative.gogocarto.fr/annuaire#/carte/@47.219.-1.578.13z?cat=all> (consulté le 12/05/2022)

socioéducatives, d'en rencontrer les acteurs et de recueillir, à travers des entretiens individuels et collectifs, une parole du terrain au temps 0 de la mise en œuvre de la Cité éducative. [Des temps de restitution et présentation de cette cartographie permettront ensuite de mettre en débat, interroger et évaluer les écarts, en positif comme en négatif et de manière qualitative, entre les paroles et les informations recueillis à T0 puis à T1.](#)

SUIVRE LES ACTIONS ET LA MATERIALISATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE.

Un suivi rapproché des actions nous semble nécessaire pour documenter et instruire la mise en œuvre concrète des actions et donc la matérialisation quotidienne du projet de Cité éducative. Dans la mesure du possible, et ceci devra recouper le travail de cartographie, le suivi consistera à de [l'observation participante aux instances de mises en œuvre des actions et aux actions elles-mêmes](#) quand ce sera possible. Parce qu'il ne sera matériellement pas possible d'observer de manière égale toutes les actions de la Cité éducative de Bayonne, une sélection de ces actions sera nécessaire et devra faire l'objet d'une réflexion collective sur la pertinence en termes de représentativité ou de spécificités de certaines d'entre elles.

Par ailleurs, toutes les actions de la Cité éducative auront une [feuille de route co-construite avec les partenaires concernés](#). Cette feuille permettra de préciser :

- L'enjeu de la cité éducative auquel elle répond
- L'axe stratégique de la cité éducative auquel elle répond
- Le public cible avec la tranche d'âges des enfants et/ou des jeunes
- Les activités nécessaires pour la réalisation de l'action
- Les ressources et les moyens (humains, financiers, partenaires...)
- L'implication des habitants dans l'identification, la construction, la mise en œuvre, et/ou l'évaluation de l'action

[Les temps de restitution et présentation dédié au travail de cartographie](#) devront intégrer l'analyse des données recueillies dans le cadre du suivi des actions afin qu'elles soient aussi mises au débat et interrogées collectivement et qu'elles nourrissent la mise en œuvre des actions à venir.

MESURER, CHOISIR DES INDICATEURS PARLANTS.

La démarche d'évaluation doit aussi permettre de [mesurer, de manière quantitative, les améliorations dans la vie quotidienne des habitants des QPV au regard des moyens développés par la Cité éducative](#). Il s'agit alors de sélectionner un certain nombre d'indicateurs et d'analyser leur évolution au cours du projet.

D'ores et déjà on peut s'entendre sur trois sortes d'indicateurs spécifiques :

- [Indicateurs de contexte](#) : ce sont des éléments d'information et d'évolution sur les données sociales et économiques du territoire.
- [Indicateurs de résultat](#) : ils permettent d'établir la mise en œuvre des actions et leurs réalisations concrètes.
- [Indicateurs d'impact](#) : Ils permettent de comprendre d'un point de vue micro et macro les effets de la Cité éducative sur le quartier. Ces indicateurs mesurent une évolution et ne peuvent prendre sens que sur un plus long terme et ne seront appréciés que lors de l'évaluation finale.

Voici un premier travail de sélection des indicateurs pertinents pour l'évaluation des résultats et des impacts de la Cité éducative, indicateurs qui pourront être affinés et complétés au fil de la démarche :

EDUCATION ET ORIENTATION		
Indicateurs de contexte	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Indice de position sociale (IPS) du Collège A. Camus / Département et Académie - Indice de position sociale (IPS) moyen des élèves de CM2 du REP/ Département et Académie - Distribution par PCS regroupées du Collège A. Camus et des élèves de CM2 du REP/ Département et Académie - Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) du collège A. Camus / Département et Académie - Proportion d'élèves en retard de 1 an et plus à l'entrée en 6ème du collège A. Camus / Département et Académie - Revenu médian du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'enfants ayant bénéficié d'actions de soutien par types d'actions (conditions de vie, rythmes de vie, scolarité de l'enfant, loisirs...) - Nb d'enfants ayant bénéficié d'actions collectives de mobilisation par types d'actions (relations parents/écoles, participation à la vie de l'école, à la vie associative, implication dans le processus d'orientation...) - Nature de la mobilisation des enfants (information, consultation, concertation, association...) et effets constatés sur la relation éducative - Nb et types de partenaires éducatifs mobilisés sur le projet et nature des contributions (diffusion de l'information, soutien logistique, animation, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des écarts entre QPV/ Agglomération, Département et Académie : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de retard par niveau dans les écoles du REP - Écoles de destination des élèves de maternelle du REP - Collège de destination des élèves retrouvés en 6ème - Évolution des effectifs d'élèves des écoles du REP entre les entrées n-1 et n - Note moyenne à l'écrit au DNB - Taux de redoublement global en classe de 6^{ème} - Taux de passage post-3^{ème} - Devenir des élèves à la fin de 2^{nde} GT - Devenir des élèves à la fin de 2^{nde} Pro - Taux d'attractivité des établissements scolaires

JEUNESSE EMPLOI, INSERTION		
Indicateurs de contexte	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
- Indicateur de chômage jeune (structure, DELD, genre...) QPV/ Agglomération, Département - Part des jeunes sans solution QPV/ Agglomération, Département	- Nb de jeunes des quartiers accueillis à la Mission Locale ou à Pôle Emploi / Nb de jeunes et habitants du quartier // Nb de jeunes et habitants bayonnais accueillis - Nb de jeunes ayant bénéficié d'actions d'accompagnement, d'immersion, de formation - Nb d'acteurs publics, économiques et sociaux et habitants mobilisés autour d'une stratégie partagée d'emploi et de développement économique	- Écarts QPV/Agglo en matière d'emploi : demande d'emploi, profil demandeurs, niveau de qualification, genre (jeunes, femmes, seniors) - Nb salariés QPV

CONCLUSION

Comme spécifié dans les textes de cadrage de la Cité éducative, la démarche d'évaluation et de suivi fait partie intégrante du projet pensé comme l'opportunité d'éprouver de nouvelles pratiques autour de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions éducatives sur les quartiers prioritaires de la ville. C'est dans cette perspective que nous proposons ici un protocole d'évaluation et de suivi conçu comme un dispositif méthodologique proche des dispositifs de recherche-action. Les outils ciblés ici doivent permettre de piloter le projet de Cité éducative tout en prêtant une attention particulière au travail de documentation de la démarche qui devra alimenter un processus réflexif permanent.

Le travail de cartographie, comme celui de suivi des actions et des indicateurs quantitatifs feront l'objet de restitution à penser comme des espaces de réflexions collectives et d'implication des acteurs et actrices du territoire – des enfants et des jeunes, aux professionnels en passant par les familles. Ces temps devront être réfléchis avec attention pour prévoir les conditions les plus adaptées à une large participation : éléments de communication, taille des groupes, lieux de rencontre, convivialité, etc. Les analyses présentées seront un point de départ cherchant à faire émerger une parole critique et une évaluation collective par les premiers concernés du dispositif, laquelle devra ensuite être prise en compte pour les actions à venir.

Enfin, cette démarche d'évaluation et de suivi se veut favoriser, à travers ce travail de documentation de l'existant, l'identification des actions innovantes aux effets structurants sur le territoire, et des espaces dans lesquels il y a matière à dégager des marges de manœuvre et à développer l'imagination des acteurs et actrices du territoire de 0 à 99 ans.